



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des collectivités locales
Secrétariat de la commission départementale
de la coopération intercommunale

Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2022

Le vendredi 14 octobre 2022 à 15 heures, la commission départementale de la coopération intercommunale s'est réunie sous la présidence de M. François PESNEAU, Préfet de Loir-et-Cher.

Étaient présents:

Représentants des communes ayant une population inférieure à 1 275 habitants :

- M. Thierry BENOIST, maire de THORE-LA-ROCHETTE ;
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, maire de SASSAY ;
- M. François COCHET, maire de VILLEROMAIN ;
- M. Dominique DHUY, maire de NOURRAY ;
- Mme Nicole JEANTHEAU, maire d'AREINES ;
- M. Patrick MARION, maire de NEUVY ;
- M. Christophe THORIN, maire de MENNETOU-SUR-CHER.

Représentants des communes les plus peuplées :

- Mme Corinne GARCIA-CALLOUX, adjointe au maire de BLOIS ;
- M. Laurent BRILLARD, maire de VENDÔME ;
- M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY ;
- M. François FROMET, maire de VINEUIL ;
- M. Jean-Luc BRAULT, adjoint au maire de LE CONTROIS-EN-SOLOGNE ;
- M. Benoît GARDRAT, adjoint au maire de VENDÔME.

Représentants des communes ayant une population supérieure à 1 275 habitants :

- M. Damien HENAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER ;
- M. Aurélien BERTRAND, maire de PRUNIER-SUR-SOLOGNE ;
- M. Christophe MARION, conseiller municipal de SAINT-OUEN ;
- M. Arnaud TAFILET, maire de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR ;
- M. Jacques PAOLETTI, maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) :

- M. Alain BOURGEOIS, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS ;
- M. Christophe DEGRUELLE, président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS «AGGLOPOLYS» ;
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE ;
- M. Philippe MERCIER, vice-président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRES VENDÔMOIS ;

– M. Stéphane BAUDU, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS «AGGLOPOLYS».

Représentants du conseil départemental :

– Mme Élodie PÉAN, conseillère départementale du canton de MONTRICHARD – VAL DE CHER.

Parlementaires associés :

– M. Jean-Paul PRINCE, Sénateur de Loir-et-Cher ;
– M. Roger CHUDEAU, Député de la 2^{ème} circonscription de Loir-et-Cher.

Étaient absents, excusés :

– Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, maire de BRIOU ;
– M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire de SAINT-GERVAIS-LA-FORET ;
– Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE (a donné pouvoir à M. Damien HENAULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER) ;
– M. Alexandre AVRIL, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES ;
– M. Pascal BIOULAC, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE (a donné pouvoir à M. Stéphane BAUDU, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS «AGGLOPOLYS») ;
– M. Gilles CLÉMENT, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD (a donné pouvoir à M. Christophe DEGRUELLE, président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS «AGGLOPOLYS») ;
– M. Pascal HUGUET, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE-VAL DE LOIRE ;
– M. Nicolas GARNIER, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS ;
– M. Marc FESNEAU, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE ;
– M. Jean-François MARINIER, vice-président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS ;
– Mme Agnès THIBAUT, présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ÉTANGS ;
– M. Henri BURNHAM, président du SMAEP DU VAL DE CISSE ;
– M. Éric MARTELLIERE, président du SMIEEOM DU VAL DE CHER ;
– M. Philippe GOUET, président du conseil départemental de LOIR-ET-CHER ;
– Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT, conseillère départementale du canton de MONTOIRE-SUR-LE-LOIR ;
– M. Philippe SARTORI, conseiller départemental du canton de SAINT-AIGNAN ;
– M. Marc GRICOURT, conseiller régional ;
– M. Charles FOURNIER, conseiller régional.

Assistaient également à cette réunion :

– M. Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général de la Préfecture de Loir-et-Cher ;
– Mme Mireille HIGINNEN-BIER, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay ;
– M. Alain CHAPON, directeur départemental des finances publiques ;
– Mme Sylvie MOSNIER, directrice territoriale de la banque des territoires ;
– Mme Carole KERVEVAN, directrice adjointe de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
– Mme Françoise MORAGUEZ, directrice adjointe de l'agence régionale de santé ;
– M. Jacques LAUNAY, directeur de l'aménagement rural et de l'environnement au conseil départemental ;
– Mme Hélène LEROUVILLOIS, adjointe au directeur de l'aménagement rural et de l'environnement au conseil départemental ;
– M. Patrice FRANCOIS, directeur départemental adjoint des territoires ;

- M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE, directeur de la légalité et de la citoyenneté ;
- M. Alain CAZENAVE, secrétaire général de la sous-préfecture de Vendôme ;
- M. Mathieu FRIMAT, chef du service eau et biodiversité de la direction départementale des territoires ;
- M. Jean-Marc DUBOULET, correspondant petit cycle de l'eau pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Mme Anaïs CHUNLEAU, ingénieure d'études sanitaires stagiaire à l'agence régionale de santé ;
- M. Thibault PEREZ, chef du bureau des collectivités locales ;
- Mme Laurence GARNIER-LABBE, adjointe au chef du bureau des collectivités locales ;
- Mme Fabienne MAULNY, chargée de l'intercommunalité et du suivi des structures territoriales.

Le secrétariat de la CDCI est assuré par le bureau des collectivités locales.

M. le Préfet constate que le quorum est atteint, 24 des 42 membres étant présents.

M. le Préfet ouvre la séance en remerciant les membres présents d'assister à cette réunion.

M. le Préfet donne lecture des pouvoirs qui ont été reçus :

Mme Catherine LHÉRITIER, maire de VALLOIRE-SUR-CISSE (a donné pouvoir à M. Damien HENAUULT, maire de MONTRICHARD VAL DE CHER)

M. Gilles CLÉMENT, président de la communauté de communes du Grand Chambord (a donné pouvoir à M. Christophe DEGRUELLE, président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS «AGGLOPOLYS»)

M. Pascal BIOULAC, président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE (a donné pouvoir à M. Stéphane BAUDU, conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS «AGGLOPOLYS»).

M. le Préfet déclare le pouvoir donné par M. Pascal HUGUET à M. Philippe MERCIER non recevable, car reçu par un mail, sans pièce-jointe signée, émanant d'un tiers.

M. le Préfet annonce l'ordre du jour de la séance qui sera consacrée, d'une part, à l'élection du rapporteur général de la CDCI et, d'autre part, à un débat sur la gouvernance de l'eau.

I – ÉLECTION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

M. le Préfet indique que l'élection d'un nouveau rapporteur général est consécutive à la démission de M. Jean-Luc BRAULT de son mandat de Maire. Il précise que seuls les candidats déclarés, membres de la commission élus par les représentants des maires et disposant d'un mandat de maire, sont éligibles.

M. le Préfet informe les membres de la commission que pour le poste de rapporteur, est candidat :

- M. Jeanny LORGEUX, maire de ROMORANTIN-LANTHENAY

M. le Préfet demande s'il y a d'autres candidats.

Aucune nouvelle candidature n'étant proposée, il est procédé à l'élection du rapporteur général au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions de l'article R. 5211-29 du code général des collectivités territoriales.

Résultat des votes

Suffrages exprimés : 27 votants dont 3 pouvoirs.

M. Jeanny LORGEUX obtient 19 voix. Il est également décompté 7 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

M. Jeanny LORGEUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu rapporteur général.

M. Jeanny LORGEUX est installé en tant que rapporteur général de la CDCI. Il est invité par le préfet à le rejoindre. Il remercie les membres pour cette élection.

II – DEBATS SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU

M. le Préfet rappelle l'échéance du 1^{er} janvier 2026, date à laquelle les compétences « eau » et « assainissement » seront transférées des communes vers les communautés de communes en application des lois « FERRAND-FESNEAU » du 3 août 2018 et « 3DS » du 21 février 2022. Il précise que les échanges portant sur cette thématique qui vont intervenir dans le cadre de la réunion de la commission ne donneront pas lieu à délibération, mais qu'il est essentiel de les engager dès maintenant afin d'anticiper au mieux les implications juridiques, techniques et financières de cette réforme. À cette fin, M. le Préfet informe les membres de la commission que celle-ci sera invitée à se réunir tous les six mois sur le sujet. Il précise que ce travail complète et s'associe à celui mené par le conseil départemental dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de l'eau et que pour en assurer la continuité, il conviera la commission à se réunir tous les six mois autour de cette thématique.

M. Christophe DEGRUELLE témoigne du travail de 2 ans qui aura été nécessaire afin d'entériner le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes membres vers la communauté d'agglomération de BLOIS « AGGLOPOLYS » au 1^{er} janvier 2020. Ce travail bien qu'intense aura permis de satisfaire l'ensemble des parties prenantes.

M. le Préfet remercie M. DEGRUELLE pour son témoignage positif et cède la parole à Mme MOSNIER, directrice territoriale de la banque des territoires.

Mme Sylvie MOSNIER présente le prêt « *Aqua prêt* », proposé par la banque des territoires, ainsi que ses deux modalités de financement : le prêt sur livret A et les financements à taux fixe sur ressource européennes (BEI). Elle précise que la banque des territoires ne verse pas de subvention et qu'elle accompagne également les collectivités dans le cadre des dispositifs « Actions cœur de ville » ainsi que « petites villes de demain » et qu'elle cofinance les schémas et études. La présentation jointe en annexe détaille ces dispositifs.

M. LORGEUX remercie la banque des territoires pour ses excellentes offres de financement et demande des précisions sur le taux d'intérêt actuel.

Mme MOSNIER indique que les taux ont augmenté de 70 points entre septembre et octobre.

M. le Préfet donne la parole à M. DUBOULET, correspondant « petit cycle de l'eau » au sein de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

M. Jean-Marc DUBOULET présente les missions de l'agence de l'eau ayant trait à l'accompagnement financier des collectivités, et invite ces dernières à travailler sur l'interconnexion en milieu rural. Il insiste sur la nécessité d'un maillage suffisamment large au sein d'un bassin de 30 000 habitants qu'il est important d'anticiper. Il précise les différents types d'accompagnements financiers mis en œuvre par l'agence, ceux-ci étant détaillés dans le cadre du document joint en annexe (*11ème programme d'intervention (2019-2024) révisé à mi-parcours*).

M. LORGEUX précise que la communauté de communes du ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS a délibéré pour prendre la compétence dès le 1^{er} janvier 2025. Il demande si un référent sera désigné au sein des services de l'État sur le sujet de la gouvernance de l'eau.

M. le Préfet répond que la désignation d'un interlocuteur unique n'est pas souhaitable dans la mesure où l'eau est une compétence technique traitée par différents services. Il rappelle que le meilleur interlocuteur, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, demeure leur sous-préfet d'arrondissement.

M. DEGRUELLE souligne l'importance pour les élus de s'approprier les données techniques sur la gestion de l'eau, et la nécessité d'adopter un mode de gestion le plus souple possible.

M. CHARLES-GUIMPIED estime qu'il existe un fort besoin en ingénierie.

M. DEGRUELLE invite à engager une réflexion tant sur le petit cycle que sur le grand cycle de l'eau.

Mme GLOANEC-MAURIN fait état d'une inquiétude des élus à reprendre les compétences eau et assainissement sans garantie de financements.

M. BENOIST plaide, au nom des maires ruraux, pour le discernement et la souplesse.

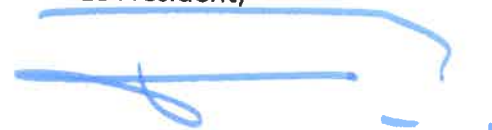
M. CHAPON rappelle que tout transfert de compétences implique un transfert automatique des biens et emprunts, mais qu'à *contrario*, il n'y a pas d'obligation pour les communes de transférer le solde de leur budget.

Mme MORAGUEZ précise que les communautés de communes seront responsables de la compétence d'alimentation en eau potable, quand bien même elles décideraient de passer des conventions de délégation.

M. le Préfet remercie l'ensemble des participants et précise que la date d'une prochaine réunion consacrée à cette thématique dans les six mois à venir sera très vite fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

Le Président,



François PESNEAU